

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

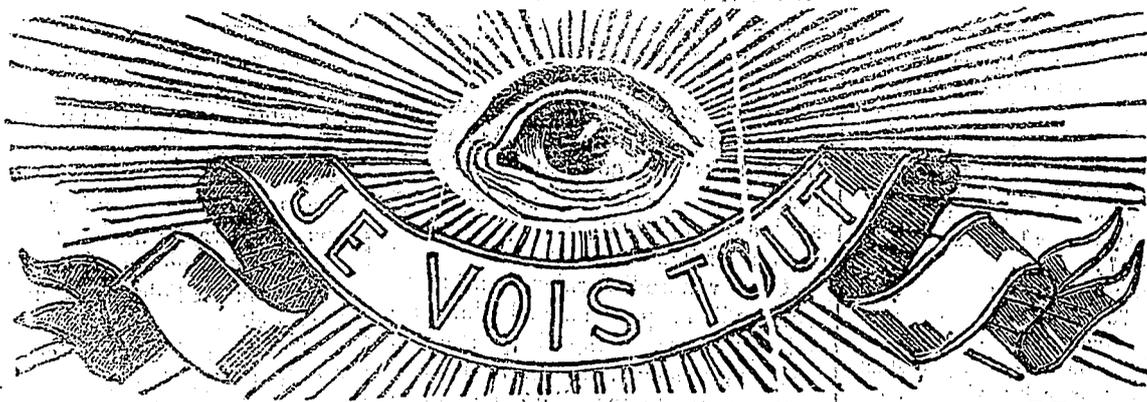
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



LE CHARIVARI CANADIEN.

JOURNAL POUR RIRE.



LE CHARIVARI CANADIEN,

Paraîtra le vendredi de chaque semaine.

PRIX D'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Un an, \$ 2.00
Six mois, 1.00
Chaque numéro, 6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance.

Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées FRANCO, à

A. GUERARD, Imprimeur,
No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

QUEBEC.

VENDREDI, 4 SEPTEMBRE 1868.

L'oeuvre des ciseaux de Bernardin Flagiare.

LA CONFEDERATION.

*Nimum ne crede coloris :
Il ne faut jamais juger le bois
par l'écorce.*

[Suite]

Mais avec cette politique mesquine, nous avons eu nos hontes, comme autrefois nous avons nos gloires nationales. Sous l'empire de ces influences néfastes, les plus ardents champions des droits du peuple sont devenus les plus dociles, les plus soumis, les plus abjects supports de l'autorité.

Ce sont eux qui, trahissant leurs professions antérieures, désertant le drapeau que leurs compatriotes leur avaient confiés ont troqué pour des honneurs et des salaires infimes le dépôt sacré des libertés populaires qu'ils avaient été chargés de défendre.

Le but de lord Durham était l'anglicisation du Bas-Canada. Quelqu'un en doute-t-il, voici ses propres expressions :

« Jamais la population anglaise ne souffrira d'être gouvernée par une chambre d'Assemblée où les canadiens français auront, ou même seront près d'avoir la majorité. Le Bas-Canada doit être anglais quand même il devrait cesser d'être britannique. » Si dès la conquête, on avait adopté la sage politique d'angliciser la province et qu'on y eût persévéré, les français auraient été bientôt noyés, etc. Je n'entretiens aucun doute sur le caractère national que l'on doit donner au Bas-Canada ; ce doit être celui de l'empire, celui de la majorité, de la population de l'Amérique britannique, celui de cette grande race qui doit avant longtemps prédominer surtout le continent américain, et l'avenir, le premier et permanent objet de gouvernement anglais, doit être d'établir en cette province une population anglaise, avec la langue et les lois anglaises, et de n'en confier le gouvernement qu'à une législature décidément anglaise. »

Mais je répète que l'on devrait tout de suite commencer à changer le caractère de la province et continuer à agir dans ce but avec fermeté, quoique avec prudence ; que quelque mode que l'on adopte pour gouverner le Bas-Canada le premier objet doit être d'en faire une province anglaise ; et que dans ce but l'ascendant ne doit jamais être laissé en d'autres mains que celles de la population anglaise. Le Bas-Canada doit être gouverné maintenant, comme il doit l'être ci-après, par la population anglaise. »

Rien ne peut être plus explicite. Ce que l'on réclame pour ces nouveaux venus que la conquête a jetés au milieu des anciens habitants du pays, ce n'est pas l'égalité, c'est la domination, c'est la soumission d'un million d'habitants, parlant la langue de leurs pères, à une minorité insignifiante d'une autre origine.

C'est d'enlever à ce million d'habitants sa langue, ses lois, ses institutions, pour transformer son caractère national ; c'est

l'extinction de sa nationalité et de sa race que l'on exige.

Voilà dans toute sa franchise la proposition que le haut fonctionnaire impérial soumettait en 1839. Pour atteindre ce but, lord Durham propose d'abord, l'union du Haut et du Bas-Canada ; elle nous a été imposée. Mais le moyen le plus prompt et le plus certain, c'est l'union législative de toutes les provinces anglaises ; on nous l'a encore imposée. Voici comment il l'indique : A mon arrivée au Canada, j'inclinai fortement vers un projet d'union fédérale. . .

Mais le temps des transitions gracieuses est passé pour le Bas-Canada. Je crois que la tranquillité ne peut être rétablie qu'en soumettant cette province à la loi rigoureuse d'une majorité anglaise et que le seul gouvernement efficace ce serait celui formé par une union législative. »

Je suis porté à me demander si ce but ne serait pas plus sûrement atteint par l'union législative de toutes les provinces. . . Cette union réglerait décidément aussitôt la question des races. »

Je crois cependant que les provinces auraient le droit de se plaindre, si l'administration locale et la distribution des fonds pour objets locaux étaient transférées des assemblées locales à la législature générale, ce qui serait sujet à de plus graves objections. . . Pour prévenir cela, je préférerais conserver les assemblées provinciales en leur loi pour les attributions et les pouvoirs de simples municipalités. »

Après avoir recommandé comme mesure d'urgence l'union du Haut et du Bas-Canada, avec pouvoir de s'adjoindre les autres colonies, et que l'on nommât une commission pour fixer les limites des divisions électorales, le rapport ajoute ;

« La même commission devrait former un plan de gouvernement local représenté par des corps électifs subordonnés à la législature générale. »

Une union législative de toutes les provinces avec des parlements locaux subordonnés à la législature générale et n'exerçant que des pouvoirs municipaux tel est

le plan de lord Durham pour consolider la domination anglaise dans le Bas-Canada et pour opérer cette transformation qui doit effacer jusqu'au dernier vestige des canadiens français dans le pays.

La prétendue confédération que l'on vient de nous imposer n'est-elle pas identiquement le projet de lord Durham, une union législative ?

Une législature générale ayant un contrôle absolu sur l'administration de la justice civile et criminelle, sur l'éducation, le commerce, l'agriculture, les bois, réglant les mariages et le divorce, la navigation, les pêcheries, les postes, la milice, les chemins de fer et tous les objets d'un intérêt général ; les parlements locaux subordonnés à ce gouvernement général et remplissant des fonctions municipales, la représentation basée sur la population afin de noyer l'élément français : voilà la substance de la mesure qui unit les provinces britanniques.

N'est-ce pas ce que lord Durham recommandait ?

Le bill en dit assez par lui-même, mais les explications données dans le parlement anglais ne laissent aucun doute à ce sujet. Lord Carnarvon en proposant la mesure s'est donné la peine d'expliquer que les législatures locales n'auraient aucun pouvoir qui ne fut subordonné à la législature générale, et M. Gladstone dit en toutes lettres que l'objet du bill était de ne donner aux législatures locales que des pouvoirs municipaux.

Ainsi s'accomplissent une à une les recommandations que lord Durham faisait dans son trop fameux rapport, pour angliciser le Bas-Canada ; union du Haut et du Bas-Canada d'abord, puis union législative de toutes les provinces. Ce programme s'est accompli à la lettre, c'est M. Cartier et sa complaisante majorité parlementaire qui se sont faits les outils de lord Durham.

A continuer.

Monsieur le Rédacteur,

Je voudrais bien savoir pourquoi Son Honneur le Maire et Messieurs les Conseillers ne mettent pas une borne au zèle du surintendant des lampes : Ignace Fortier ?

Les employés de la corporation n'ont pas même le droit de vote et ne doivent aucunement s'occuper d'élections. Cependant nous voyons aujourd'hui une exception à cette règle et M. Ignace Fortier, qui est salarié pour faire sa besogne, ne s'occupe que de courir les rues nuit et jour pour cabaler et assurer le succès du candidat Amyot.

J'espère, M. le Rédacteur, que le Maire va faire son devoir en mettant à l'ordre le surintendant des lampes.

Un Electeur

M. le Rédacteur,

Permettez-moi, comme citoyen du quartier St. Jean, de vous demander place, dans les colonnes de votre journal, afin d'entretenir les citoyens sur les élections municipales qui doivent avoir lieu vendredi.

C'est vendredi dernier, le 23 août, qu'a eu lieu l'appel nominal d'un conseiller pour représenter le quartier St. Jean. Quel spectacle, M. le Rédacteur, un vrai temps d'été en plein mois d'août ! Le soleil brillait et semblait dire à la faible nature humaine qu'une grande œuvre allait s'opérer.

A trois heures et trois minutes, Ignace allait frapper à la porte du marguillier en charge et la conversation suivante s'engagea :

— Bonjour.

— Bonjour.

— Voulez-vous une longue suite au poll ?

— Sans doute, nous sommes préparés et nous avons fait du ragoût toute la nuit.

— Quelle chance ! surtout dans un temps aussi salubre que le présent, dans un temps où il n'y a ni choléra, ni diarrhée, ni rien, ni rien.

Alors Ignace partit et se mit à parcourir les rues du quartier en criant : *pol ! poll ! poll !* hurrah pour Ragoût !

A ce cri enthousiaste, tous les membres du club Papillon endossèrent des pantalons jaunes, des habits bleus, des chapeaux gris, des cravates blanches, des lunettes vertes, des parapluies rouges et, guidés par l'odeur appétissante du ragoût, se rendirent chez leur candidat, afin de lui faire cortège.

A un signal donné par Ignace, le cuisinier, qui avait *brussé* la marmite toute la nuit, frappa sur le chaudron pour annoncer le départ et, comme un régiment au son du tambour, le cortège se mit en marche et défila par l'ancienne rue de John Bull, Ignace marquant le temps et chantant :

On m'envoie au *poll*

Vive le roi !

On m'envoie au *poll*,

Pour de l'argent,

Vive le roi et la reine !

Ce fut sur cet air que la procession arriva au lieu désigné. Alors, Jos. Pichette s'avanga et remit à l'officier rapporteur la motion d'usage qui contenait ce qui suit :

Proposé par Batiste Séguin, Johny Lépine, et petit Djos Sédéra, secondé par Huot la grande,....petit

Ours Frette le *beau Canadien*, Caron l'oularde, Charles Dussault, *cheval blanc*, que, vu la connaissance intime et particulière que nous avons de la sauce et de la cuisine de M. Louis Amyot, et espérant qu'il voudra bien nous procurer le plaisir de goûter à son ragoût, nous le prions de se porter candidat à l'élection d'un conseiller de ville.

A peine la lecture de cette motion fut-elle faite, qu'on entendit Ignace et Pichette qui criaient à plein gosier : oui, oui, oui, Ragoût Amyot, Ragoût Amyot ! Alors Amyot monta sur un quart de farine et débita l'éloquent discours qui suit :

Mes amis, messieurs, certains grands hommes ont donné leur nom à leur siècle ; eh ! bien, comme eux, je donnerai mon nom aux réformes que je dois introduire dans les affaires de la municipalité.

Vous connaissez tous, messieurs, l'économie scrupuleuse que j'apporte dans les affaires, vous connaissez comment j'ai ramassé ce que je possède et vous savez ce que j'ai fait pour acquérir le glorieux surnom de Ragoût que mes citoyens ont bien voulu me donner. Ce nom que je n'ai pas reçu de mes ancêtres et que mon travail, mon économie, m'ont valu, fait mon orgueil et ma gloire ; et je le porte avec autant de fierté qu'un roi porte sa couronne.

Avant de vous quitter, mes amis, permettez-moi de vous donner un conseil que vous trouverez bon et qui vous sera profitable.

Si quelques uns d'entre vous ont des apprentis, suivez à leur égard la recette que je vais vous donner, et vous ne le regretterez pas.

Faites du ragoût, du ragoût en masse ; mangez la viande, donnez la sauce à votre famille et faites manger les os aux apprentis.

Suivez mon conseil et vous deviendrez riches, riches comme moi. Eh ! bien, messieurs, c'est tout ce que j'ai à vous dire sur les améliorations que je dois faire dans les affaires municipales et je vous prie de me faire l'honneur de me suivre chez moi. Hurrah ! criez donc vous autres, vous mangerez plus pour cela.

Cris de : c'est bon, c'est bon.

La procession se met en marche ; Fortier et Pichette entonnent.

Allons manger du ragoût,

Le jour de gloire est arrivé.

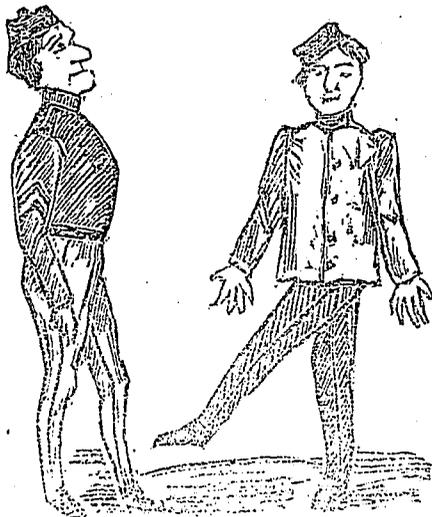
LA VIE D'ETUDIANT, (SUITE.)



Il agit tellement en Don Juan, que le père Beau-fumier au lieu de lui donner la main de sa fille, lui donne sa botte...



Revenu à Québec, son père lui ayant rogné le budget, il fait connaissance avec un M. Foché qui lui enseigne l'art de vivre aux dépens des autres.



Pour gagner \$100, il va à l'École Militaire et exécute le pas gracieux connu sous le nom de *balance step* !



Il revient au bureau après 18 mois d'absence, —étonnement de son patron.

Séance spéciale des Pointeurs.

Messieurs les Pointeurs se sont réunis, hier soir, en séance spéciale pour l'admission d'un nouveau membre,

Le nom de ce nouvel élu est M. Barthelemy Verret.

M. Verret, l'homonyme et le patron de l'aspirant, exposa à l'assemblée tous les titres de son candidat au grade qu'il ambitionnait; il dit que c'était non seulement la terreur du sexe fort de son quartier, mais encore le jou-jou, l'idole du sexe faible. M. Verret dit qu'il lui serait bien facile de découvrir encore une foule de mérites à son ami, mais, comme Messieurs les membres peuvent le voir, la figure et le chic du candidat en disant assez. Ce discours fit tant d'effet sur l'assemblée qu'on n'eût pas même

recours au scrutin et que M. Barthelemy Verret fut élu par acclamation. Allez et pointez, M. Verret.

DORAN TAXE.

Une petite question à la Corporation.

Quel nom va-t-elle donner à la nouvelle taxe qu'elle va imposer pour combler le déficit laissé par la disparition de Doran ?

Nous présumons que nos Eglises auront beaucoup de peine à en trouver un, vu la nomenclature déjà si grande des impôts de tous genres, de toutes appellations, de toutes pesanteurs qui sont sortis de leur cerveau depuis quelque temps.

Eh ! bien, nous allons, en bons amis, les tirer d'embarras. Le nom, le seul nom qui convienne à cette taxe est celui de : Doran taxe.

Le nom n'est-il pas approprié et les citoyens ne se feront-ils pas un plaisir de délier les cordons de leur bourse pour payer un impôt si juste.

Pique-nique à L'Île d'Orléans.

Nous apprenons avec plaisir que jend prochain, le 10 du courant, le club St. Roch se propose d'aller faire un grand pique-nique à Saint-Jean de l'Île d'Orléans.

St. Jean, est une gentille paroisse, propre, élégante, presque aristocratique.

Les ombrages n'y manquent pas plus que les jolies femmes, et nous sommes sûrs que ceux qui feront partie de cette fête ne regretteront pas de s'être dérangés.

Le nectar, boisson aimée des dieux, y coulera à flots, de même que les vins les plus délectables de notre bonne mère-patrie d'autrefois. La musique fera entendre ses plus joyeux accords et fera voltiger le plaisir autour de chacun des promeneurs.

On s'y rendra donc en foule, nous n'en avons aucun doute, et on n'aura qu'à se louer des efforts de M. McAvoy, le patron du club, sous la direction duquel on fera la partie.

Profitions ici de cette circonstance pour remercier ce monsieur de tout le trouble qu'il s'est donné pour mettre le club sur le pied où on le voit aujourd'hui et faire de cette réunion d'amis une source de réjouissances pour le public.

Bon voyage ! bien du plaisir mesdames et messieurs !

Un spectacle navrant s'est présenté à nous mercredi matin, vers sept heures.

Nous promeneurs languissamment nos regards sur la rue St. Joseph, lorsque soudain nous vîmes, longeant les trottoirs, deux soldats et un caporal, bayonnettes sorties, conduisant un pauvre diable de volontaire qui paraissait ne pas se soucier le moins du monde de suivre ses confrères au camp de la Rivière Ouëlle.

Comme la figure du prisonnier ne nous semblait pas inconnue toute notre attention fut concentrée sur ce groupe.

Que vîmes nous ???

Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille.....

—Notre prote, notre prote en chef, ni plus ni moins, entre deux bayonnettes et conduit par un caporal au *Clyde* qui l'attendait.

Ba passant devant notre bureau, le malheureux Édouard jeta un long regard emprunt de mélancolie, mais calme et digne, comme il convenait à un brave qui venait de succomber sous le nombre.

A cette vue, notre cœur bondit dans notre poitrine, soulevant la rébellion : Tous les ouvriers de notre établissement, voyant ainsi passer leur chef d'atelier honteusement fait prisonnier par une armée trois fois supérieure en nombre, firent mine de voler à son secours.

Mais lui, étendant majestueusement sa main droite vers eux :

—« Non, mes enfants. Le malheur qui m'arrive est une des mille vicissitudes de la guerre. Laissez la loi militaire avoir son libre cours Adieu ! »

Et d'un geste de Louis XIV, retroussant sa moustache, il continua son chemin, la tête haute, le regard fier, la démarche jupiterrienne.

Cet incident nous a beaucoup attristé. Notre journal, par conséquent s'en ressent.

Egratignures.

C'est vendredi prochain que doit avoir lieu la votation au quartier St. Jean.

Il y aura *snac* le soir.

Nous sommes aise que ce jour tombe le vendredi. Au moins les électeurs n'auront pas une indigestion de *ragoût*.

Le jeune Alphonse Paré est, paraît-il, furieux contre nous.

Connaissant les goûts militaires de ce spadassin, nous nous attendons de jour en jour à recevoir de lui un cartel.

Pourvu qu'il ne choisisse pas pour arme sa phénoménale langue !

Parmi les habitués de l'hôtel Fréchette, un homme est à craindre.

C'est M. Blanchet, avocat.

Ce monsieur est, tout de même, joli garçon avec son teint d'une pâleur aristocratique et ses favoris légèrement blonds.

Prenez-y garde, nos amis les jaunes. Défendez vos propriétés, que diable !

Il y a aussi dans le même hôtel un monsieur d'Ottawa qui a pour nom M..... et qui menace de faire fureur parmi le beau sexe.

L'autre jour, une jeune fille de douze ans, gagnée, sans doute, par la bonne mine de ce favori de *Cupidon*, s'est permise de l'agacer en lui arrachant quelques poils de sa moustache.

Les dames âgées n'ont pas encore commis de telles imprudences, mais de peur qu'elles en viennent là, nous conseillons à M. M..... de se couper la moustache ou de s'en aller à Ottawa.

L'un ou l'autre.

La prudence est mère de la sûreté.

Le nez de M. Cinq-Mars allonge, allonge, allonge toujours. Un de ses amis intimes qui l'a mesuré il y a environ un mois, nous a affirmé qu'il avait six pouces et quatre lignes de long.

Lorsque M. Cinq-Mars passera des notes, au lieu de se servir de la formule sacramentelle des Notaires: *Pardevant le Notaire public*, nous lui conseillons d'écrire dorénavant: *Pardevant le nez du Notaire soussigné*.

Pour l'originalité de la chose et afin de rompre la monotonie de la vieille formule, nous espérons que M. Cinq-Mars voudra bien suivre notre avis.

Papineau a dit quelque part que l'herbe pousserait un jour dans les rues de Québec.

Sa prophétie commencerait-elle à se réaliser ? Du moins, c'est le cas pour le marché du Palais. L'herbe y croît, fraîche, longue, verte, comme dans les plus belles prairies de nos campagnes.

Cela prouve que nos affaires sont dans la prospérité.

La Corporation ne ferait-elle pas mieux d'y engraisser des vaches et d'en distribuer le lait aux pauvres.

Nous laissons la solution de cette question à sa proverbiale sagesse.

Le jeune Bédard du Palais, fils du vendeur d'huile, désire obtenir une place comme gendre dans une famille respectable et surtout riche.

Allons, pères et mères, produisez vos filles; une occasion comme celle-ci ne se présentera peut-être pas de sitôt et je vous assure que vous ne regretterez pas d'avoir suivi notre conseil car c'est le meilleur gargon du monde; il est si bon qu'il en est.....b..... ;

—000—

Correspondance.

Bureau de l'honorable Casque de Son Honneur H. Lange-Vain de la célèbre compagnie du bain-marie, etc., Cher et bienveillant Rédacteur.

Dans un excès de votre complaisance vous voudrez bien me faire l'extrême plaisir et la faveur extraordinaire de m'accorder le refuge dans les colonnes de votre excellente feuille pour informer tous ceux qui s'intéressent au pointage que je ne suis nullement coupable, en loi, de négligence et d'inactivité à l'égard du club des Pointeurs.

Depuis bientôt un mois, je suis à l'hôpital de la marine éprouvant des douleurs atroces d'un panaris qui a fixé sa résidence au bout de l'index, me rendant impossible l'usage de ma griffe.

Selon la juridiction du pays, cette raison est suffisante pour légitimer mon silence et n'eût été l'obligeance de mon cousin qui est venu me voir, je ne pourrais même pas vous communiquer aujourd'hui ma pensée du fond de mon réduit.

Le Club des pointeurs mérite toute ma reconnaissance pour la haute raison avec laquelle il me laisse la jouissance de mes titres honorifiques; la permanence de mon siège que j'occupe sur une toile d'araignée mais surtout pour la continuation du salaire auquel je tiens davantage; car c'est avec l'argent que l'on achète l'habit qui fait le moine, le beau plumage, le bel oiseau.

Par son parent
MARINOUVIN.

Une mine a St. Valier.

Nos Limiers sont depuis quelques jours en chasse de nouveaux sujets dans les campagnes environnantes.

Voici ce que nous écrit de St. Valier un des plus infatigables parmi les lurons de notre police :

St. Valier, 28 août.

Mon cher Rédacteur,

J'ai découvert une mine, une vraie couvée de sujets ! Il y a de quoi remplir dix fois le journal.

Je me consacre à son exploitation. La semaine prochaine, je vous enverrai un échantillon de ses produits.

Cette mine, c'est le notaire Roy et ses garçons, surtout le clerc-notaire.

Vous verrez si j'ai bon nez.

Tout à vous,
AROUS.

DEVront PARAITRE BIENTOT.

Mon cheval, mon chien et moi, s'il vous plait, voilà la chose. Je laisse au public de soustraire et de dire lequel vaut mieux des trois personnages, par Elzéar Sylvain.

Gamache ! Gamache ! mon âme, ma vie ! (romance sentimentale) par François Bélanger, épicier de St. Sauveur.

Le pointage ne va plus dans la rue Grant, par le caporal Edouard Vachon, du 9ème bataillon V. C.

Si les exercices du camp de la Rivière Quelle pouvait me faire maigrir un peu, oh ! que les Québécoises me trouveraient gentil à mon retour ! par le même.

Manière de se servir d'un lorgnon dans une église, par l'Hon. H. L. Langevin.

Ma belle voiture, par G. Roy, tanneur, rue St. Valier.



PROVINCE DE QUEBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada," elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. Muir,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

LE CHARIVARI CANADIEN

N. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Québec, chez

Mr. Lafores, Maison des Bains, côte du Palais, Haute-Ville; chez Mr. N. Duboid, tabacniste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, luthier, rue St. Joseph, St. Roch; à l'Hotel Blanchard; chez M. Holliviel, vis-à-vis le Bureau de Poste; aussi à notre bureau, No. 19, rue St. Joseph

A Montréal, chez Mr. Perry, No. 1. coin de la grande rue du faubourg St. Laurent et de la rue Craig.

A Ottawa, chez M. F. Tourangeau, épicier, rue Claience, près de la rue Dalhousie.